

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **neuvième jour de janvier 2012 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**12-01-001**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 12 décembre et 19 décembre 2011.

ADOPTÉE

**12-01-002**

**Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2012 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. : contribution 2012 de **31 313,13 \$** (plus taxes) incluant les frais informatiques;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
  - Montant total de **229 653,50 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2012 et le 15 juin 2012;

- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
- Montant total de **58 198,87 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2012 et le 15 juin 2012;
- h) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **7 500,00 \$** pour le fonctionnement de la Société et du Café Mondelet payable en deux versements égaux en février 2012 et avril 2012 et **10 000,00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2012;
- i) Contribution à Développement économique Princeville de **130 000,00 \$** payable en trois versements égaux en février 2012, avril 2012 et juin 2012;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
- Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
  - CARRA
  - CSST
  - Distribution Guy Vachon (laitier)
  - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
  - Financière Banque Nationale (REER)
  - Fonds de l'information foncière
  - Fonds des pensions alimentaires
  - Gaz Métropolitain
  - Grossiste Alimentation du Lac
  - Groupe CLR
  - Groupe Financier AGA, en fiducie
  - Hydro-Québec
  - Mackenzie Financial Corporation (REER)
  - Ministre des Finances du Québec
  - Ministre du Revenu du Québec
  - Petites caisses
  - Postes Canada
  - Postage by Phone (téléchargement)
  - Receveur général du Canada
  - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
  - Rogers
  - SOCAN
  - Société de l'Assurance automobile du Québec
  - SSQ – Groupe financier
  - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
  - Télébec ltée
  - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organisme** - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Partage St-Eusèbe et les Harmonies Prince-Daveluy inc.

12-01-003

**Mandat au vérificateur – Reddition des comptes du Programme d'entretien du réseau routier**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de mandater Pierre Proulx, comptable agréé, du bureau Pierre Proulx, c.a., afin de valider la reddition de comptes dans le cadre du Programme sur l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12-01-004

**Contrat de service pour la garde d'animaux – Annulation de la résolution no 11-12-387**

ATTENDU QUE le contrat de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska se renouvelait automatiquement pour une autre année, et que l'avis d'annulation de trois (3) mois n'avait pas été donné;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'annuler la résolution no 11-12-387.

ADOPTÉE

12-01-005

**Participation 2012 au transport adapté La Cadence**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville reconnaît la Corporation de transport La cadence comme organisme délégué par la municipalité pour effectuer les déplacements en transport adapté sur son territoire;

QUE ce conseil désigne la municipalité de la Paroisse de Plessisville comme municipalité mandataire de la Corporation de transport La Cadence pour l'année 2012;

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'organisme pour l'année 2012;

QUE ce conseil accepte la tarification exigée par l'organisme aux usagers de son service de transport, le tout tel que présenté dans sa correspondance du 8 novembre 2011;

QUE ce conseil accepte que soit pris dans les surplus accumulés de la Corporation de transport La Cadence les sommes nécessaires afin de combler l'écart qui pourrait y avoir si la somme de la contribution des municipalités et des usagers ne totalise pas 35% des coûts du service;

QUE ce conseil adopte la contribution financière des municipalités fixée à 2,62 \$ par citoyen soit un montant de 15 093,82 \$ pour 2012.

ADOPTÉE

12-01-006

**Fourniture de chlorure de calcium liquide pour 2012**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir l'offre de Somavrac inc. pour la fourniture de chlorure de calcium liquide 35%, servant d'abat-poussière, au prix de 303,00 \$ le mètre le cube, avant taxes, et in-

cluant le produit, le transport et l'épandage.

ADOPTÉE

**12-01-007**

**Demande du Club Sport 4 de l'Érable inc.**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le Club Sport 4 de l'Érable inc. à partager sur une longueur de 41 mètres la rue Baillargeon, le tout tel que montré sur le plan fourni dans la demande du 3 janvier 2012 pour la saison d'hiver 2011-2012;

QUE la signalisation requise soit aux frais du Club.

ADOPTÉE

**12-01-008**

**Subvention 2012 à Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2012 afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

**12-01-009**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Pierre Hémond**

ATTENDU QUE le demandeur Pierre Hémond a obtenu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation le 18 décembre 2007 au dossier 353601 pour l'exploitation d'une sablière sur partie du lot 17A du rang VI du Canton de Stanfold dans la Municipalité de Princeville sur une superficie de 19 hectares;

ATTENDU QU'en vertu de la troisième condition de l'autorisation, le demandeur devait conserver la couche de sol arable comprenant la tourbe avant d'entreprendre les travaux de prélèvement du sable;

ATTENDU QU'au dossier 373850, Pierre Hémond ainsi que Signé Garneau Paysagiste inc. se sont vu signifier une ordonnance pour mettre fin à l'enlèvement du sol arable sur la partie du lot 17A;

ATTENDU QUE selon le professionnel de la Commission, monsieur Gilles P. Bonneau agronome, le site est recouvert d'une couche de tourbe d'une épaisseur d'environ 60 cm;

ATTENDU QU'au paragraphe 17 de la décision de la Commission monsieur Bonneau recommande qu'une épaisseur d'au moins 10 centimètres de tourbe soit conservée pour le réaménagement du site en agriculture;

ATTENDU QUE dans ces conditions la demande trouve sa justification et n'aura aucun impact sur la préservation de la ressource du sol;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**12-01-010**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Fernand Fortier**

ATTENDU QUE le demandeur Fernand Fortier est propriétaire d'un terrain sur une partie du lot 1D, rang VIII du cadastre du Canton de Stanfold dans la Municipalité de Princeville;

ATTENDU QUE ce terrain a déjà été utilisé avant les années 1995 comme centre jardin;

ATTENDU QUE la Commission, au dossier 373415, a reconnu des droits acquis à des fins résidentielles sur ce même terrain;

ATTENDU QUE la modification de l'usage résidentiel à un usage commercial vise l'entreposage de différents matériaux en vrac pour La Jardinerie Fernand Fortier inc;

ATTENDU QUE cet usage commercial n'aura aucun impact sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation ne viendra pas non plus affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

ATTENDU QUE la modification de l'usage recherché ne peut se réaliser à un autre endroit et ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**12-01-011**

**Vente de terrains résidentiels – 170 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Keith Pellerin et Catherine Beaudoin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-227 (170 Lecours) pour le prix de 15 852,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**12-01-012**

**Vente de terrains résidentiels – 220 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Richard Tellier et Lise Girard Tellier ou à tout autre

acheteur de bonne foi le lot 247-1-221-1 (220 Lecours) pour le prix de 15 680,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**12-01-013**

**Les Harmonies Prince-Daveluy inc.**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Les Harmonies Prince-Daveluy inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville consent à verser une contribution financière de 1 500 \$ aux Les Harmonies Prince-Daveluy inc. de Princeville pour leur permettre de réaliser leurs activités musicales au cours de l'année 2012.

ADOPTÉE

**11-01-014**

**École Sainte-Marie – Bourses Soirée des mérites**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder à l'École Sainte-Marie de Princeville, un montant de 250 \$ qui sera remis à des élèves du niveau secondaire, en guise de bourses pour leur comportement exemplaire et leur savoir-vivre.

ADOPTÉE

**Vidéotron** – Nouveau service Internet haute vitesse sans fils 4G offert sur le territoire - Classé

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**12-01-015**

**Ajournement au 16 janvier 2012**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire